

Kerlaz, le 21 mars 2017

Le Président

Affaire suivie par: Lise LE BIHAN direct: 02.29.40.41.30

Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Délégation Armorique
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa
18, rue du Sabot – Bât B
22 440 Ploufragan

Dossier suivi par : Mme Séverine DUNET

Objet: SAGE baie de Douarnenez – Demande de versement de subvention – Dossier n°140042002 – n° RIC: 135716

Madame la Directrice,

Le syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB), installé depuis le 8 juin 2012, est maître d'ouvrage du SAGE de la baie de Douarnenez, ainsi que de la charte de territoire et des actions particulières liées à l'eau (volet milieux aquatiques cours d'eau, volet phytosanitaires, ...).

Je vous prie de trouver ci-joint les pièces suivantes, nécessaires au versement de l'aide, dans le cadre du projet BV Baie de Douarnenez – Volet Milieux aquatiques – année 2014 – CT Baie de Douarnenez, plan algues vertes, année 2014, volet cours d'eau, restauration, dont les références sont citées en objet :

- Un RIB
- L'attestation d'achèvement du projet
- Le plan de financement mentionnant les autres aides publiques apportées au projet
- L'acte d'engagement du marché et la notification du marché
- Le relevé récapitulatif de factures
- Le bilan d'activité détaillé

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Henri CARADEC Président de l'EPAB

ETABLESEMENT PUBLIC DE CESTIGNET D'ANTINAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Le Pavillon - La Clarte 29100 KERLAZ

Banque de France 1, Ruc la Vrillière **75001 PARIS** 

1 RUE DU 19 MARS 1962 29100 DOUARNENEZ DE DOUARNENEZ TRESORERIE

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

30001 00664 F2940000000 47 RIB:

BDFEFRPPCCT BIC:

Le Trésorier JF KERBRAT

TRESORERIE DE DOUARNENEZ 1 rue du 19 mars 1962 - 29174 DOUARNENEZ Tél. : 02 98 92 02 13 Fax : 02 98 92 11 83 E-mail : 1029204@dgfip.finances.gon.fi

## ATTESTATION D'ACHEVEMENT DU PROJET

Bénéficiair	re de l'aide : EPAB LE PAVILLON LA CLARTE 29 100 KERLAZ
Objet :	BV BAIE DE DOUARNENEZ – VOLET MILIEUX AQUATIQUES – ANNEE 2014 CT Baie de Douarnenez, plan algues vertes, année 2014, volet cours d'eau, restauration
Dossier	N°: 140042002
	né(e) : Henri CARADEC n qualité de : Président
- -	qu'il satisfait aux conditions prévues au marché, qu'il se engagements figurant dans les règles générales et les règles techniques, le cas échéant, les conditions particulières relatives aux aides financières de l'agence, sont respectés.
	Le bénéficiaire Fait à Kerlaz Le 06/03/2017
92	Signature et cachet

DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ Le Pavillon - La Clarté 29100 KERLAZ



Plan de financement actualisé

Contrat territorial 2012-2015 - année 2014

Décision 140042002- VOLET COURS D'EAU 2014, RESTAURATION (RIPISYLVE + MORPHOLOGIE)

Origine de l'aide	Montant global des dépenses retenues au solde pour AELB (€)	Montant global des dépenses retenues au solde pour autre partenaire, le cas échéant	Nature de l'aide (subvention, avance)	Taux d'aide en % du montant retenu pour AELB	Montant de l'aide au solde (€)		
AELB	20 519,69 €		subvention	50%	10 260,00 €		
CD29	20 519,69 €		subvention	30%	6 155,75 €		
Sous-total partenaires					16 415,75€		
porteur de projet	20 519,69 €			20%	4 103,94 €		
TOTAL					20 519,69 €		

Faità Kerlaz le 27 mars 2017

Le bénéficiaire, Henri Caradec, Président de l'EPAB

Signature et cachet

ETABLISSEMENT PUBL DE GESTION ET D'AMENAG DE LA BAIE DE DOUARS Le Pavillon La Clifit 29100 KERLA



#### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI Direction des Affaires Juridiques

# ACTÉ D'ENCAGEMENT Plantation de ripisylves en bord de cours d'écue.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.
A Oblat dataconsultation at dellegiolatene agement.
© Objet de la consultation :
Plantation de ripisylves de bord de cours d'eau – Marché n°2015-6.
हा Code CPV principal :
Code 451127002 : Travaux d'aménagement paysager.
Cet acte d'engagement correspond : (Cocher les cases correspondantes.)
<ol> <li>À l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).</li> </ol>
2. ⊠ à l'offre de base.
☐ à la variante suivante :
aux prestations supplémentaires ou alternatives <sup>2</sup> suivantes :

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'Emploi.

Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étalent désignées sous les termes « options techniques ».

Des Activitien gegennents de l'Economie de l'

#### B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation.

#### B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de : (Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

	Pays de l'Union européenne, France comprise : 100.%.
□ (Unio	Pays membre de l'Organisation mondiate du commerce signataire de l'accord sur les marchés publice en européenne exclue) :%.
	Autre:%.

#### (vestara in establica i en a la candida)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signatu e ,	
L'HELGOUALL'H JEAN-MARIE	QUEMENEUEN	LA HELGOUALC'H	,
GERANT	le 07/01/2016	YAKISTE	
	-	Tél. 02 88 88 88 90 - Fax. 09 70 82 09 24	1
*	A STATE	Short man of the desire of the present of	
	,s.	Total Scale Clark	
g g			
·	· homes	Real transfer	
	y I		
	5		

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### D - identification du pouvoir adjudicateur (ou de lientité adjudicatrice): @ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) : (Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.) Syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez Le Pavillon - La Clarté **29100 KERLAZ** 🖾 Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre : (Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.) Henri CARADEC, Président de l'EPAB Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) : (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.) Annabelle CHEVAL Responsable secrétariat comptabilité R.H. Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez Le Pavillon -La Clarté **29 100 KERLAZ** Tél.: 02 29 40 37 01 Mail: comptabilite@epab.fr Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire : Trésorerie de Douarnenez 1 rue du 19 mars 1962 29 100 DOUARNENEZ Tél.: 02.98.92.02.13 m Imputation budgétaire : Compte 611 E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice); Elle est complétée par les annexes sulvantes : (Cocher la case correspondante.) Annexe n°1: bordereau des prix unitaires ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ; ☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ; Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;

Pour l'Etat et ses établissements : (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: Kuluz 10 27/01/2016

Signature

Henri CARADEC, Président de l'EPAB

comparaison des offres. Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement réalisées. Le montant maximum pour la durée du marché est défini comme suit : Phase 1 : fourniture de plants forestiers et de protections a grand gibler » Montant total Montant TVA Montant Quantité Quantité à 20 % en € TTC en € unitaire en € HT total en € HT Nature des travaux 193,25 /159,50 966,25 Aulne glutineux 703 773 Bouleau pubescent 747,50 168.50 543 598 saules des vanniers 55 AS 1,25 334,50 203 223 48.45 3.75 58,50 1.25 Viorne obler 35 39 u 3.75 5850 1.25 48.45 35 39 u Comouliler sanguin 35,00 510,00 1.25 425,00 309 340 Bourdaine 34,25 205,50 171,25 1,25 Fusain d'Europe 174 137 2.50 835,00 179,00 1074,00 325 358 6297,50 Fourniture des protections « grand gibler » avec tuteurs (x2) par plant Total Phase 1 Phase 2 : plantation de hales bocagères et pose des protections Montant TVA | Montant total Quantité Quantité Mantant
total en e HT

1933,20
386,64
2349,84
1933,20
386,64
2349,84
163,93
1884,32
360,86
2165,18
1884,32
360,86
2165,18 ınitaira en € HT Unite estimée aus 3905 4296 Broyage de la végétation existante m 0.45 m 3905 4296 Débroussaillage de la végétation existante 0,54 3905 4296 Travail du sol en "Potet travaillé" m 3905 4296 0.42 m Plantation 626.50 125,30 251,80 1.35 358 Mise en place des protections « grand gibler » avec tuteurs (x2) par plant u 325 10360,67 Total Phase 2 Phase 3 : fourniture et mise en place d'un paillage de copeaux de bois tant TVA | Montant total Quantité Montant Quantité Ara en EHT total en EHT 220 en E TTCen E

12.00 204,00 442,50 2446,50

1,22 5244,12,003,22 4383,24 unitaire en € HT maximale estimée Unité Nature des travaux m3 156 172 Fourniture d'un paillage de copeaux de bois. 1,22 3905 4296 Mise en place d'un paillage de copeaux de bois méthode manuelle 8766. IL Total Phase 3 Phase 4 : Entretien des linéaires de ripisylves Montant TVA | Montant total Montent Quantité Quantité total en €HT à 20 % en € unitaire en € HT maximale Unité Nature des travaux Débroussaillage de la végétation herbacée à la débroussailleuse à dos pour les haies à plat (incluant le dégagement manuel autour des plants et à l'intérieur des 386,64 2319,84 1933,20 3905 protections « grands gibier ») 23.19,84 Total Phase 4 25723,36

Total.

7 Janvier 2016

Date:

Signature du prestataire: ELGOUALC'H ENTREPRISE THI, OR P. 98 88 = FAK, 08 70 32 09 34

DC1\_Acts clangagament. Hertallon de Najayiyan en boldida coura Bepu. Eesse . T. b T.



#### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ETTACCORD

# A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice). Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB) Le Pavillon - La Clarté - 29100 KERLAZ Tél.: 02 29 40 37 01 Mail: comptabilite@epab.fr B: Objet/de/la consultation Objet du marché : Marché 2015-6 « Plantation de ripisylves en bord de cours d'eau » C - Identification de l'attributaire **EURL L'HELGOUALC'H** Tv Moal 29180 QUEMENEVEN E-MAIL: <a href="mailto:lhelgoualch@wanadoo.fr">lhelgoualch@wanadoo.fr</a> TEL: 02 98 95 55 90 FAX: 09 70 32 09 34 N°SIRET: 391 868 718 000 19 D - Notification de l'attribution. Je vous informe que l'offre que vous avez faite au titre de la consultation désignée ci-dessus a été retenue pour l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement). L'exécution des prestations commencera : (Cocher la case correspondante.) dès réception de la présente notification. à réception d'un bon de commande ou d'un ordre de service que j'émettrai ultérieurement. $\boxtimes$

E - Retenue d	e garantie ou	garantie à première	demande.	
(En cas d'allotisse ou de l'accord-cad public à la concur	dre qui est notifié.	Préciser pour chaque lot,	chacun des lots de la pro son numéro et son intitul	cédure de passation du marché public é tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel
Le marché publi (Cocher la ou les		dre qui vous est notifié o lantes.)	comporte :	
$\boxtimes$	aucune retenu	e de garantie ou garanti	e à première demande	
		le garantie d'un montal , que vous pouvez remp		ntant initial du marché public ou de
		une garantie à premiè	re demande.	
		une caution personnel	le et solidaire.	
	une garantie a 30%. Vous ne	à première demande e pourrez recevoir cette a	n garantie du rembou vance qu'après avoir c	rsement d'une avance supérieure à onstitué cette garantie.
	(pour les collectrembourseme	ctivités territoriales unique nt de toute ou partie d'u	ement.) une garantie à ne avance inférieure ou	première demande en garantie du égale à 30%.
		vous pouvez remplac personnelle et solidair		remière demande par une caution
		ente notification.		energy (see
(En cas d'allotisse ou de l'accord-cad public à la concun	dre qui est notifié.	Préciser pour chaque lot,	chacun des lots de la pro son numéro et son intitu	cédure de passation du marché public lé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel
Vous trouverez d (Cocher la case d				
	dite « d'exemp	plaire unique ». Cet exe sion ou de nantissemer	mplaire est destiné à é it de toute ou partie de	, dont l'une est revêtue de la formule ètre remis à l'établissement de crédit votre créance. J'attire votre attention un duplicata de l'exemplaire unique.
	créance(s) de	ie de l'acte d'engageme stiné à être remis à l'éta artie de votre créance.	ent avec ses annexes, ablissement de crédit e	ainsi qu'un certificat de cessibilité de n cas de cession ou de nantissement
G - Signature	du pouvoir a	djudicateur (ou de l'	entité adjudicatrice	
			A Kerlaz	, le 29/01/2016
			5	ignature
			ι	e Président de l'EPAB Henri GARADEC

#### H - Notification du marché public ou de l'accord-cadre au titulaire

#### □ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent marché public ou accord-cadre »

A. Kerlaz 10 12016

Signature du titulaire,



#### 🛭 En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

#### 🖽 En cas de notification par vole électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



#### Décision 140042002- VOLET COURS D'EAU 2014, RESTAURATION (RIPISYLVE + MORPHOLOGIE)

Montant maximum des dépenses = 59800 € TTC, à hauteur de 50 % Modification n°1 : durée de validité modifiée, portée à 3 ans, soit date limite au 16/05/2017

BUDGET	SECTION	Prestataire	N°mandat	Date	Nature de l'opération	Montant TTC €
2015	F	EI CHASTANG MICHEL EXPLOITANT FORESTIER	422	19/11/2015	abattage peuplier marais CT 2015	6150,00
	F	EURL L'HELGOUALC'H	113	26/04/2016	travaux ripisylves 2016 Marché 2015-6	7268,39
2016	F	EURL L'HELGOUALC'H	319	28/09/2016	travaux ripisylves 2016 Marché 2015-6	900,72
	F	EURL L'HELGOUALC'H	444	31/12/2016	travaux ripisylves 2016 Marché 2015-6	6200,58
(cpta ana 412+4251)		TOTAL				20519,69

BILAN	Montant TTC €	Taux %	Subvention €	Date versement
Dépense prévue	59 800	50	29 900	
Dépense réalisée	20519,69	50	10 260	-
% du montant réalisé				
Montant acompte versé		0,00		
Solde à percevoir		10260,00		

Je certifie sincère et véritable le présent décompte

Fait à Kerlaz, le J3103/2019 -Le Président de l'EPAB Henri CARADEC

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGEMENT

DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Le Pavillon - La Clarté 29100 KERLAZ

J'atteste que toutes ces sommes ont été mandatées et payées

Fait à Douamenez, le Le Trésorier de Douarnenez Thierry ROC'H

> Thierry ROC'H omptable public Responsable trésorerie DOUARNENEZ













# **BILAN AU 31.12.2016**

Décision n°140042002 - VOLET COURS D'EAU 2014 - restauration

Mars 2017









#### PUBLIC CIBLE

Tout propriétaire riverain d'un cours d'eau.

#### LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Tout le territoire

#### MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du projet de territoire pour la baie de Douarnenez

#### PARTENAIRES TECHNIQUES

Cellule d'animation des milieux aquatiques du Conseil général du Finistère; Fédération de pêche du Finistère; APPMA de Châteaulin; AAPPMA de Crozon; Natura 2000; Parc Naturel Régional d'Armorique

Année		20	12		1000	20	13			20	14	A COLOR		20	15		TOWN	20	16	
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Diagnostic	ń.				Lab	5121	aram.		Lat		H.			1	MAD C					
Définition d'un programme de travaux									- Land		Selection of the leading of the lead					100	7			
Dossier DIG														1122	7.41	210				
Concertation pour la localisation des plantations				THE Lagu	INE Indi	1570 C 133	13.1									1.02				
Mise en œuvre des travaux	3.																			
Suivi des travaux																21.2-10				

INDICATEURS	and the second control of the second control	Etat d'avancement
DE SUIVI	Linéaire de ripisylve restaurée	3,2 km ou 1,6 ha en 2016
DE MOYENS	Montant des investissements	14 369,69 €

#### RII AN

Divers projets de plantations ont été élaborés dans le courant de l'année 2015. Ils résultent majoritairement des démarches de concertation autour de la réhabilitation des zones humides.

Le technicien rivière de l'EPAB a rencontré à plusieurs reprises les propriétaires riverains pour leur présenter diverses versions du projet, définir les essences à mettre en place et positionner les linéaires à planter. Une convention de partenariat individuelle a été signée entre l'EPAB et chaque riverain. Elle finalise les engagements des deux parties pour la mise en œuvre de cette action.

La réalisation des travaux a fait l'objet d'une prestation de service qui recouvre les prestations de fourniture de plants forestiers et de protections « grand gibier », plantation des végétaux et pose des protections, fourniture et mise en place d'un paillage et d'entretien des linéaires plantés.

Deux campagnes de plantations ont eu lieu en 2016, elles ont permis la création de 3,2 km de ripisylve en 5 sites différents localisés sur la carte ci-après.

Ce linéaire correspond au cumul des multiples rangs plantés en lignes parallèles.

Les plantations réalisée s'étendent sur une largeur minimale de 2 mètres, dans la majorité des cas les plantations s'étendent sur 10 à 15 mètres de largeur réparties en 3 rangs de végétaux.

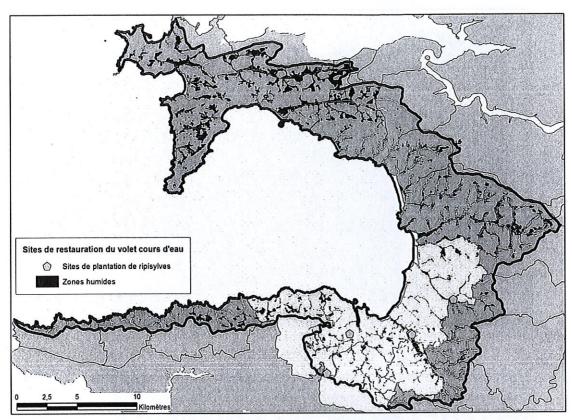


Plantation en retrait du cours d'eau en tête de bassin versant sur 3 rangs en zone de fauche mais avec des teneurs en nitrates importantes (>40 mg/l à la source)



Plantation en bordure immédiate de ruisseau sur 2 rangs en contre bas d'une parcelle cultivée à fort dénivellé.

Les plantations sont localisées dans 5 communes : Douarnenez, Kerlaz, Plonévez-Porzay, Pouldergat et Poullan-sur-mer (voir carte ci-après).



Localisation des sites de plantation de ripisylve réalisés en 2016

Le temps d'animation pour l'action « Restaurer la ripisylve » mené par l'EPAB est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	2013	2014	2015	2016
Temps passé	4 jours	15 jours	51 jours	50 jours

Temps d'animation pour l'action « Restaurer la ripisylve »

#### **VOLET MILIEUX NATURELS**

#### OBJECTIF: RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES COURS D'EAU

ACTION nº HPAV-01

RESTAURER LE KERHARO ET LE TY ANQUER

#### CADRE GENERAL

Le contrat territorial mis en œuvre sur le territoire de la Baie de Douarnenez entre 2009 et 2011 a concerné 23 bassins versants pour une superficie totale de 220 Km² et sur 20 communes concernées. Ce contrat a permis de faire le diagnostic des cours d'eau, d'en évaluer la qualité hydromorphologique et l'état au regard des critères de qualité pris en compte par la directive cadre sur l'eau.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude a été portée collectivement par Douarnenez communauté et la communauté de communes du pays de Châteaulin et du Porzay.

Cette étude n'a pas couvertla totalité du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez : les cours d'eau du Cap Sizun et de la Presqu'île de Crozon, n'ont pour le moment pas fait l'objet de ce diagnostic.

A l'issue de ce diagnostic, différentes actions de restauration des milieux naturels ont été proposées. Dans le même temps, les inventaires des zones humides ont également débouchés sur des propositions d'actions de restauration, ces dernières ont été intégrées à la charte de territoire élaborée en application du PAV. Les actions dédiées exclusivement aux cours d'eau ont été incorporé dans le Volet Milieux aquatiques « cours d'eau » du contrat territorial 2012-2015.

#### INTERET DE L'ACTION

Ces travaux de restaurations de la morphologie des cours d'eau concernent deux bassins versants particulièrement dégradés de ce point de vue : le Kerharo et le TyAnquer. Les actions ciblent la restauration du lit mineur et des berges en complément des actions qui seront menées dans le cadre de la restauration des zones humides (voir PAV). L'objectif est d'accentuer les actions sur ces deux bassins pour améliorer la qualité de milieux aquatiques dont l'état est significativement altéré.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION DECLINEE SUR LE TERRITOIRE

- Mener une action coordonnée sur le cours principal de deux cours d'eau dont la morphologie est altérée : Kerharo et du TyAnquer.
- Reconquérir la qualité morphologique des lits mineurs de ces deux cours d'eau pour répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la DCE.
- Intervenir complémentairement aux actions du PAV visant la restauration des zones humides.

#### **MESURES PROPOSEES**

Cinq types d'actions ont été retenus pour aboutir à ces objectifs

#### 1. Gérer les embâcles

La gestion des embâcles ne constitue pas une problématique forte sur le territoire, en revanche elle peut poser ponctuellement problème au niveau de certain ouvrages hydraulique d'intérêt collectif (voirie notamment). La gestion ne signifie pas retrait systématique de l'embâcle. Seulement une dizaine de retraits d'embâcle sont prévus.

2. Restauration de la ripisylve

Cette action a pour but de restaurer les fonctionnalités de portions de ripisylve dont l'absence d'entretien génère des altérations des fonctions. Il s'agira principalement de rajeunir des ripisylves sénescentes.

3. Maîtrise des espèces indésirables ou invasives

Certaines espèces ligneuses sans être envahissantes présentent des caractéristiques qui sont de natures à limiter le développement d'une ripisylve diversifiée voire à fragiliser les berges du fait de l'inadaptation de leur système racinaire aux conditions d'humidité du milieu. Cette action concerne majoritairement l'enlèvement de peupliers ou de résineux en berges.

Dans quelques cas très limités (quelques m²), certains végétaux envahissants sont présent (renouées du japon et bambou essentiellement), leur régulation sera menée par fauches successives et arrachage des rhizomes.

#### 4. Diversification des écoulements

Les bassins versants du Kerharo et du TyAnquer ont subi des travaux hydrauliques lors des remembrements. Les travaux de restauration des zones humides menés dans le cadre du PAV (Fiche n°11) conduiront à restaurer une partie des caractéritiqueshydromorphologiques de ces cours d'eau. La diversification des écoulement a pour but d'accompagner ces actions sur des tronçons de cours d'eau qui ne feront pas l'objet de restaurations de zones humides. Les techniques mises en œuvre seront notamment :

- Renaturation légère du lit : aménagement de radiers, de déflecteurs ou dispersion de blocs,
- Rétrécissement localisé du lit mineur ou aménagement de banquettes latérales végétalisées,

5. Ramassage de déchets

Divers sites de dépôts « sauvages » de déchets ont été constatés sur le territoire. Le but de cette action est surtout pédagogique pour inciter les riverains à supprimer ces points noirs. Le ramassage et l'élimination de déchets sera réalisé sur quelques points emblématiques.

#### 6. Indicateurs de suivi

Ces travaux interviennent dans le but d'améliorer la qualité morphologique des cours d'eau et de répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau affichés par la DCE. L'évaluation des résultats obtenue sera donc réalisée en fin de programme par la réalisation de mesures grâce à des indicateurs reconnus à cet effet (IPR, IBD et IBGN).

#### PUBLIC CIBLE

Tous les riverains du cours principal du Kerharo et du TyAnquer

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Bassins versant du Kerharo et du TyAnquer

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du projet de territoire pour la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONEMA, CAMA, FPPMA29

#### CALENDRIER DE REALISATION Année 2014 2015 **Trimestre** 2 3 4 1 2 3 Concertation avec les riverains Mise en œuvre des travaux

INDICATEUR	${f S}$	Etat d'avancement					
DE SUIVI	Quantités d'actions réalisées - Maîtrise des espèces indésirables ou invasives	120 peupliers abattus en bordures immédiate du Kerharo et débardés					
DE MOYENS	Montant des financements mis en œuvre	6 150 € TTC					
DE RESULTATS	Linéaire de cours d'eau restauré Indicateur DCE (IBD, IBGN et IPR)	200 m de berges restaurés Sans objet					
DIT AN							

L'étude préalable au CTMA a montré que le peuplier est l'essence majoritairement plantée en berge sur le territoire, même si des résineux sont également présents. L'action vise essentiellement la régulation de ces plantations et de favoriser le développement d'essences locales adaptées aux milieux humides (chêne pédonculé, frêne, aulne, saule...).

Une peupleraie de 120 peupliers tremble a été abattue en 2015 à proximité de l'exutoire du Kerharo dans la commune de Plomodiern. Cette peupleraie correspondait à une plantation linéaire de 200 mètres située en berge du Kerharo et implantée sur la propriété d'une collectivité (Conseil Départemental du Finistère). Cette opération visait à restaurer une végétation herbacée en berge, celle-ci pouvant à terme se boiser spontanément avec des essences telles que le saule, frêne ou aulne glutineux. L'objectif visait également à supprimer les châblis réguliers qui obstruent le cours d'eau et influencent les niveaux d'eau en période de hautes eaux. Cette situation provoque des difficultés d'exploitation des terres agricoles situées à l'amont du site.

L'opération a consisté à abattre les arbres, à débarder les troncs par un système de treuil (100 m de câble) et à ramasser les rémanents. La faible portance des sols et les difficultés d'accès au site n'ont pas permis la destruction totale des souches par rognage.

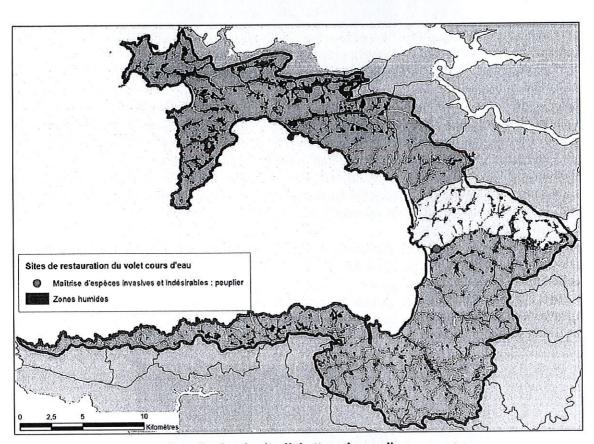
L'année 2016 a permis de constater une pousse de rejets de peupliers sur les souches. Des échanges ultérieurs avec l'ONF ont abouti à envisager une intervention complémentaire pour dévitaliser les souches. Diverses techniques légères seront expérimentées en régie dans un premier temps.



Abattage des peupliers



Débardage jusqu'à la bordure de la parcelle et à l'accès le plus proche



Localisation du site d'abattage de peupliers

Le temps d'animation consacré à cette action « Restaurer la morphologie des cours d'eau des bassins versants du Kerharo et du TyAnquer » est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	2013	2014	2015	2016
Temps passé	6 jours	0 jours	12 jours	0 jours

Temps d'animation pour l'action « Restaurer la morphologie des cours d'eau des bassins versants du Kerharo et du TyAnquer »